

**Sujet :** [INTERNET] Seconde contribution Claude Delbet Photosol /Avril sur Loire

**De :** Claude D

**Date :** 05/10/2023 19:59

**Pour :** enquete-publique-avril-sur-loire@nievre.gouv.fr

Bonsoir,

Merci de prendre en compte cette seconde déposition

Sincères salutations

C.D

— Pièces jointes : 

---

Déposition 2 D

Avril oct 2023.docx

34,8 Ko



Monsieur Claude D

58490 Saint Parize le Châtel

## Enquête publique Avril sur Loire Centrale Photovoltaïque octobre 2023

### Déposition Numéro 2

Monsieur le commissaire enquêteur Claude Biancalana,

#### Liste des dépositions de complaisances suspectes.

Dans ma première déposition en ligne, répertoriée observation 26 de cette présente enquête, je parlais des contributions de complaisance ayant eu lieu au cours de l'enquête publique sur Chevenon récemment. Je ne pensais pas alors, que le même promoteur, à savoir Photosol, l'un des plus gros portefeuilles de centrales françaises, après avoir vu l'avalanche des premières dépositions défavorables lors de la première quinzaine, allait user de son plan B et se compromettre de la sorte. On peut vraiment suspecter ce producteur d'énergie photovoltaïque d'encourager de faux avis favorables de la même manière que certains donnent leur avis sur le net pour étalonner tel ou tel restaurant ou hôtel. Prenez le temps de relire, Monsieur le Commissaire enquêteur, ces différentes observations : la 41, 46, 48, 55, 59, 63, (et la 67 que je rajoute à l'instant 3/10/23 16h 15) et ça continue avec la 68, pour ne citer qu'elles. Elles en sont le parfait exemple. Vous pourriez les retrouver dans n'importe quelle enquête publique sur les parcs photovoltaïques de France et de Navarre « moutonnés » ou pas ; c'est complètement impersonnel, très généraliste, avec le vocabulaire distillé parsemé de termes choisis, tels **mix énergétique, transition énergétique, adaptation écologique, empreinte carbone, énergie propre, projet novateur (et n'oublions pas « la planter de haies », et « la planète brûle ».** Voilà des recommandations et constats qui reviennent de façon très récurrente). Certains n'ont même pas pris la peine de nommer la commune d'Avril sur Loire! Quasiment tous les avis défavorables sont écrits par des locaux qui expriment, eux, la vérité. On trouve, à l'opposé, ces avis insipides émis par des inconnus dont certains n'ont peut-être jamais mis les pieds dans la Nièvre! (même en vacances...) Ça sonne très faux ! Merci Facebook; un clic et c'est parti ; on appelle à l'aide en cas de besoin. Voici quelques exemples de ces dépositions. Liste non exhaustive, jugez plutôt :

Certains viennent de Vincennes : N°41 Pascal J évolue dans le secteur du: « Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion » C'est dire.....la 46, Hugues S, vient de Mesnière en Bray Normandie; La 48, Maxime T, du Calvados ; la 55, Eglantine L de Grenoble ; la 59, Stéphanie V, du Val de Loire ; la 65, D Joséphine est écrite tout à fait dans la même eau. Quant à la 63, l'auteur confond carrément « DeSize » et Avril sur Loire ! En outre, il ne sait même pas écrire ce qu'on lui souffle.

Vous, messieurs du business développement de Photosol, un peu de sérieux s'il vous plaît : Rayez moi cet imposteur de vos listes. Il serait bon d'informer ce remarquable expert que Decize s'écrit avec un C et pas un S. Certaines de vos « fausses observations » sont vraiment très mauvaises... Il est à espérer que ces « porte-paroles du Soleil » ne soient pas généreusement rétribués.

Monsieur le Commissaire enquêteur, merci de ne pas comptabiliser tous ces faux avis téléguidés. Je ne doute pas que vous connaissiez la valeur de ces observations mensongères : ils ne sont vraiment pas crédibles, voire même contre productifs !

Il est maintenant nécessaire de faire quelques retours en arrière.

#### Rappel historique 1:

Conseil municipal de Sougy sur Loire séance du 01/07/2022 :

*Le Maire informe le conseil de la nécessité pour la commune de donner un avis sur le projet de développement agro-photovoltaïque situé sur la commune d'Avril-sur-Loire qui est limitrophe en milieu de Loire.*

*Après un court débat, le Conseil émet un avis **favorable** sur le projet, considérant que son impact sur l'environnement concerne **ESSENTIELLEMENT** les Communes riveraines **du Sud de la Loire**.*

Ce document est classé dans « Avis des services et des collectivités » de cette présente enquête publique. Cette décision laisse entendre que le Conseil de Sougy s'exclue de toute ingérence sur ce projet d'Avril sur Loire, car jusqu'à plus ample informé la commune de Sougy est au Nord de la Loire. C'est pourquoi j'ai souligné le mot « essentiellement », car il est important.

Puis vint le temps de l'imminence de l'enquête publique et la prise de conscience et d'information des riverains avec réunions publiques et ses conséquences : Les habitants d'Avril, au sein même de la CCSN, ont osé afficher leur désapprobation en public, y compris dans la presse régionale! Dès lors, changement de ton du maire de Sougy ; sacrilège, il gronde! Il n'y a dès lors plus de Nord ou de Sud de la Loire : Avril c'est chez lui !

Fâché, il rédige l'observation répertoriée N° 54. Il se présente tout à la fois en citoyen, en Maire de sa commune, en 2<sup>ème</sup> vice président de la CCSN et s'auto proclame avocat, voire même quasiment médiateur auprès du promoteur Photosol! Quel CV ! J'ai failli être Impressionné. Autant de recommandations favorables de sa part pour ce type d'énergie, laissait à penser que Sougy avait forcément comme beaucoup de ses voisins un projet en cours, voire une enquête publique en devenir. Mais rien, que nenni, non non : rien dans le panier! La commune de Sougy n'est pas encore « branchée » sur les panneaux. Étonné, j'ai donc recherché dans les comptes rendus antérieurs de leur CM une inévitable décision sur ce sujet sachant que la demande est récurrente dans toute la Nièvre depuis quelques années. Je n'ai pas eu à chercher bien longtemps.

#### Rappel historique 2 a:

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal de Sougy sur Loire séance du 10/3/23

*2023/0020 PROJET PHOTOVOLTAIQUE Le Maire commente le mail envoyé le 06 février 2023 à tous les conseillers pour évoquer le projet de panneaux photovoltaïques proposé par la société WPD Solar France (dommage pour Photosol) sur un terrain situé à l'entrée du Bourg(..). Le projet générerait 8.200 € de taxes au profit de la CCSN qui en reverserait 20 % (1 600 €) à la Commune de Sougy-sur-*

Loire, le Département bénéficiant d'une contribution de 7 929 €. Il conviendra d'examiner à l'occasion de la révision du PLU l'opportunité d'émettre un avis **favorable** ou **non** sur le projet, en fonction des **nuisances** possibles et notamment de la **pollution visuelle**. Un premier tour de table informel fait apparaître qu'une majorité de Conseillers considère que l'implantation du projet **juste à l'entrée de la Commune, et à proximité immédiate de logements, nuirait BEAUCOUP à l'image « rurale » de la Commune et du Bourg et à son attractivité** ; un déplacement du projet sur un autre terrain appartenant au même propriétaire serait donc souhaitable. Il conviendra très probablement d'intégrer dans le nouveau règlement du PLU les zones à interdire aux projets agro photovoltaïques sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Remerciement pour cette contradiction

Je vous remercie infiniment Monsieur Gautheron, pour cet avis, vous l'avez formulé beaucoup mieux que je ne n'aurais pu le faire. Vous nous êtes d'un grand secours, car vous l'avez bien sûr reconnu, c'est **essentiellement** le compte rendu mot pour mot de votre séance du Conseil Municipal de Sougy du 10/3/23. C'est encore bien plus **ESSENTIELLEMENT TRANSPOSABLE** à Avri-sur-Loire !!!!!!! Pour bien appréhender les valeurs de la ruralité, Monsieur Biancalana, je vous signale que la population de Sougy est de 592 hab, celle d'Avril 292. On peut donc considérer que l'image « rurale » d'Avril est largement devant celle de Sougy !!!!!

Rappel historique 2 b, dans la continuité du 2 a. même séance du 10/3/23:

*2023/0021 AVIS SUR PC PHOTOVOLTAÏQUE THIANGES – ST-LEGER-VIGNES PC photovoltaïque sur la Commune de Thianges Le Maire informe le Conseil de la nécessité pour la Commune de donner un avis sur un projet de centrale photovoltaïque à Thianges, au lieu-dit Champ Philibert. Après un court débat, le Conseil émet un avis favorable sur le projet.*

*PC photovoltaïque sur la Commune de St-Léger-des-Vignes Le Maire informe le Conseil de la nécessité pour la Commune de donner un avis sur un projet de centrale photovoltaïque à St-Léger-des-Vignes, au lieu-dit Carrue. Après un court débat, le Conseil émet un avis favorable sur le projet.*

On l'a bien compris, Mr Gautheron est un très fervent partisan du Photovoltaïque, partout sur la CCSN, mais **pas à Sougy, pas près des maisons de Sougy, pas à l'entrée du Bourg de Sougy, pas de nuisances excessives à l'image rurale de la commune de Sougy du bourg de Sougy et à son attractivité.....** Formidable, UN VRAI CRI DU COEUR !!!!

Monsieur le Maire, Il n'y a là rien de fallacieux dans ces propos: ce sont des faits !

Alors, Monsieur le Commissaire Enquêteur, vous en pensez quoi ? Comme à la télévision je vous propose trois réponses pour le jeu : Qui veut gagner des panneaux ?

Réponse A : C'est risible

Réponse B : Très hypocrite

Réponse C : Politiquement incorrecte

La bonne réponse :..... Assurément les trois à la fois !

Aussi, Monsieur le Maire, je me fais l'interprète de tous les membres de l'association « Bien vivre aux Bruyères » d'Avril et afin de vous remercier pour la qualité remarquable de ce soutien chaleureux et inattendu pour une commune rurale, à titre exceptionnel, je vais solliciter de vous nommer membre d'honneur bienfaiteur permanent, bien entendu à titre gracieux, il va de soi!

J'ajoute sérieusement que :

La dernière phrase de votre conclusion du 10/03/23 « *un déplacement du projet sur un autre terrain appartenant au même propriétaire serait donc souhaitable* » est un point positif que je salue. C'est également la démarche, que la présidente de l'association « Bien vivre aux Bruyères » en discussion avec Photosol, a proposé : choisir une autre implantation moins pénalisante au niveau de la proximité des habitations : refus du promoteur au motif que des études étaient déjà démarrées. Grottesque, alors que rien d'officiel n'était acté dans les démarches, du moins officielles..... En sous main c'était peut être déjà gravé trop profondément dans le marbre !

Vos conseillers municipaux sont des gens de bon sens, Mr Gautheron. Félicitations à votre équipe, elle est de bon conseil mais finalement c'est le Conseil Municipal d'Avril, plus silencieux à l'époque, qui avaient raison : les comptes rendus publiés en ligne des CM de Sougy laissent des traces, pas ceux d'Avril, même si la loi les y oblige. Ça rend l'opacité des décisions encore plus suspecte ...

On voit bien que pour traiter cette affaire, le CM d'Avril s'y est très mal pris et pour rattraper cette très mauvaise entame d'enquête publique, nous avons eu droit au virulent et vibrant plaidoyer de Mr Gautheron. Déposition N° 54 qui vole au secours de Mme Escurat, Déléguée titulaire de la CCSN, et maire d'Avril.

Désolé Monsieur le maire de Sougy, mais ces quelques lignes précédentes balayaient vos 6 pages. Votre prêche « d'évangélisation » du photovoltaïque au sein de la CCSN (pardon d'employer votre vocabulaire, mais je le trouve très bien adapté) est **essentiellement** pitoyable. Vous êtes la parfaite illustration de célèbres proverbes « Faites ce que je dis, pas ce que je fais! » mais bien sûr, il faut avant tout savoir « balayer devant sa porte ».

Ah dernier point, j'allais oublier, J'ai lu avec attention la déposition N°8 rédigée par un cadre de la société Colas. Il a volontairement rempli sa contribution sur un papier à l'entête de son entreprise pour impressionner. Ce Monsieur se méprend, il confond appel d'offre et enquête publique. Je pense que les signatures des contrats de ce type doivent passer à des Gigawatts au dessus de la tête de Mr Rollin. J'ajoute, puisque telle était sa recommandation (*les emplois potentiels pour la construction et la maintenance*), qu'il serait intéressant de détailler le nombre d'emplois qui sont réellement créés en phase chantier et exploitation. Une présentation de l'organisation du porteur de projet pour l'exploitation de ses sites, ses habitudes de recrutement et de sous-traitance, la manière dont il procède pour choisir ses sous-traitants afin de générer des retombées sur l'économie locale aurait été particulièrement instructive, car il n'apparaît guère que les possibilités et pratiques de Photosol, soient favorables (sur le site) aux emplois locaux.

J'espère, Monsieur le Commissaire Enquêteur, que par cette nouvelle contribution, cette mise en lumière des manipulations d'opinions apportera un nouvel éclairage à votre réflexion et prise en compte de certaines dépositions télécommandées.

#### Faits nouveaux :

Monsieur Biancalana : En cette fin d'enquête, l'histoire de Photosol à Avril, est aussi épiciée que le feuilleton Dallas à la télévision et les masques tombent, jugez plutôt :

-L'avis de la Commune d'Avril sur Loire répertorié dans le dossier de la préfecture sous l'appellation « Avis Avril sur Loire » est terriblement suspect : Il s'agit d'un document envoyé à la DDT le 5/7/22 par le premier adjoint Gilles Chatillon dans lequel il est écrit « *que la commune émet un avis favorable aux deux permis de construire relatif aux deux zones du projet* ». **Il ne s'agit en aucun cas d'un avis du conseil municipal.** En effet, si sur la délibération d'un CM convoqué le 27/9/2019, il est fait mention que « *le maire informe les membres du CM de la possibilité de réaliser un projet agri voltaïque sur le territoire de la commune nécessitant l'établissement d'une carte communale* », les délibérations de ce conseil portées aux Article 1, 2, et 3 ne concernent **que** l'établissement de cette carte communale. Pas un mot sur le projet agri voltaïque. (Il y avait eu unanimité des 7 présents plus une procuration et Mme le Maire s'était retirée du vote). En septembre 2022 Photosol est venu à Avril présenter son projet au CM. C'est au cours de ce conseil que des membres ont découvert que la surface concernait 50ha. Plus aucune information sur le sujet de la part de la municipalité jusqu'à la date de l'enquête publique en septembre 2023 (le SCOT ne dit pas autre chose). La déposition projetée par Mme Nadège Berthier (dépôt en direct sur le registre en Mairie) ne pourra, je pense, que conforter les faits que j'ai pu observer et relater ci-dessus.

-Madame Ecurat, Maire d'Avril vient de reconnaître implicitement que les administrés n'étaient pas au courant, car elle a organisé en urgence, et donc sous la pression des opposants, une réunion vendredi 29/9/23. En outre, elle a convoqué pour le 4/10/23 un conseil municipal exceptionnel afin de faire connaître réellement le sens du vote de chaque conseiller.

La position du Conseil Municipal d'Avril est à ce jour très claire : (vote du 4/10/23 : 6 défavorables et deux favorables sur les 10 conseillers actuels (1 est démissionnaire), 1 était absent et Madame la Maire qui n'a pas participé étant propriétaire des 50ha pressentis pour ce projet photosol)

#### Conclusion :

Photosol : Vous ne savez parler aux gens (surtout les propriétaires) qu'avec votre porte monnaie.

Monsieur le commissaire enquêteur, donner un avis favorable à ce scandaleux projet, serait ouvrir toute grande les portes aux excès de la part de ce promoteur, et d'autre part en opposition avec les bonnes pratiques républicaines ici mise à mal. Certains n'ont aucune retenue quel que soit le lieu face à leurs intérêts. Ce serait en quelque sorte leur faire une sublime haie d'honneur, une publicité de chaque côté de cette route très passante d'Avril et les conforter que rien ne peut leur résister. Une sorte de jurisprudence. Demain, pourquoi pas, ils vont regarder de près autour du Bec d'Allier !

Je suis vraiment désolé, Monsieur le commissaire enquêteur, d'avoir retenu votre attention si longtemps, et recevez mes très sincères salutations.

C.DI

